



PRÉFÈTE
DE L'OISE

Liberté
Égalité
Fraternité


Information Mérule



La présence d'un champignon n'est pas une fatalité.
Soyez vigilants et retrouvez les réflexes
et recommandations pour vous en prémunir.



La préfète de l'Oise a signé le 4 avril 2023 un arrêté relatif à la lutte contre la mérule délimitant les zones et rappelant le devoir d'information.

-  Notaires, agents immobiliers et professionnels de la transaction immobilière : informez les futurs acquéreurs
-  Occupant de l'immeuble contaminé : faites la déclaration en mairie
-  Diagnostiqueurs : adressez votre rapport annuel à la préfète de l'Oise

Pour en savoir plus et découvrir le guide de prévention de l'Anah et la liste des diagnostiqueurs, consultez le site internet des services de l'État dans l'Oise.